

LES PYGMÉES D'AFRIQUE CENTRALE DANS L'ETAU DE LA DÉFORESTATION ET DE LA PRIVATISATION DE L'ESPACE : QUELLE CHANCE DE SURVIE ?

Introduction

ANTANG YAMO,
Enseignant-
Chercheur,
Département
d'Anthropologie,
Université de
Yaoundé 1-Cameroun.
antangyamo@
gmail.com

Les peuples autochtones chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale, qui ont en partage la forêt du Bassin du Congo avec leurs voisins bantous et communément appelés « Pygmées », font partie intégrante des populations vulnérables de la région. En effet, malgré l'intérêt qu'ils ne cessent de susciter auprès des États, des organisations non gouvernementales nationales (ONG) et internationales et des agences de développement depuis quelques décennies, les Pygmées d'Afrique centrale sont persécutés de tout bord par des pressions anthropiques exercées sur la forêt, leur habitat traditionnel.

Les politiques successives de développement mises en œuvre à différents niveaux ainsi que les efforts déployés par leurs propres initiatives n'ont pas encore produit un impact important sur l'amélioration de leurs conditions de vie et n'ont pas réussi à faire des populations pygmées les principaux gestionnaires de leur patrimoine foncier et les artisans de leur propre développement¹. Leurs aspirations ne semblent pas suffisamment comprises, ni prises en compte dans les différents projets et programmes de développement qui voient le jour dans leur environnement immédiat.

Les actions menées ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins et à leurs attentes. Pourtant, au lendemain des indépendances, certains États tels que le Cameroun, le Gabon, la RD Congo (...), ont pris des engagements visant à accompagner les peuples autochtones vers la « liberté ».

1 Yemweni DANGU et Gérard BISAMBU, « Déforestation et approche participative chez les pygmées Batwa de Bikoro », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones* (2009), vol.1, pp. 29-48.

De nos jours, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mettent l'accent sur le recouvrement d'un environnement durable. Ceci implique l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux en vue de contrer la déperdition des ressources naturelles et, par extension, celle de l'humanité dont le Pygmée fait partie. La protection du patrimoine forestier forme une des pistes capables de conduire vers un développement durable.

Le présent article vise à mettre en exergue l'enjeu lié à cette protection. Tout en étant le milieu naturel de ces populations, la forêt reste en permanence un espace menacé, non seulement par des « prédateurs de l'or vert » qui exploitent à grande échelle les essences forestières utiles à la survie de l'homme pygmée sans devoir procéder au reboisement, ni respecter les normes y afférentes, mais également par des agences de conservation qui en font un patrimoine commun sans limites, un espace cartographié et sous contrôle répressif des agents extérieurs². Cette situation met à mal le mode de vie traditionnelle des peuples forestiers que sont les Pygmées et qui, généralement, est fondé sur des liens étroits avec la forêt, leur milieu naturel.

Pygmées d'Afrique centrale

Selon Léonard Odambo³, les chasseurs-cueilleurs, connus collectivement sous le nom de Pygmées, se reconnaissent eux-mêmes, et sont reconnus par leurs voisins, comme les premiers habitants des forêts tropicales d'Afrique centrale. Ils se désignent eux-mêmes sous le nom de peuple autochtone et comptent de nombreux groupes que séparent la distance, la langue et la culture. Leur territoire s'étend, à l'Est jusqu'en Ouganda et au Burundi ; à l'Ouest, jusqu'au Gabon et au Cameroun. On trouve aussi quelques groupes en Guinée équatoriale, en République centrafricaine, au Congo, en RD Congo et au Rwanda. Ils sont disséminés sur une superficie de 4.329 km² et constituent dans la sous-région une minorité numérique et politique d'environ un million de personnes. Si toute l'Afrique centrale n'était habitée que par les Pygmées, il n'y aurait ici que 0,23 habitants au km² sur ce vaste espace⁴. Compte tenu de l'étendue du territoire sur lequel sont réparties les populations pygmées d'Afrique centrale, et des similitudes que l'on rencontre au niveau physique et environnemental ou socioculturel que partage l'ensemble des peuples autochtones, notre étude porte sur ceux habitant les forêts du Cameroun, du Gabon, de la République centrafricaine et de la RD Congo. Les Pygmées concernés par

2 ANTANG YAMO, « De la civilisation des normes à la spoliation des droits de propriété : le stress foncier des campagnes camerounaises », in *Enjeux-Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique centrale* (2009), n°44, pp. 59-61.

3 Léonard ODAMBO, *Droits des peuples autochtones en Afrique centrale : le Gabon vu de près*, Copenhague, Editions IWGIA, 2001, p. 11.

4 GUDIJIGA A-GIGAPA, « Quelques réflexions sur la société pygmée », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones* (2009), vol.1, pp. 131-154.

cette réflexion occupaient jadis les forêts qui, de nos jours, sont devenues des réserves de faune, des parcs nationaux, des concessions forestières et enfin, des patrimoines nationaux ou mondiaux au détriment des « héritiers légitimes » qui sont devenus des autochtones sans terre⁵. Ces espaces sont devenus non seulement « les formes nouvelles inventées par la régulation économique, une nouvelle grammaire de l'espace dont on peut suggérer qu'elle réhabilite le lieu au détriment du territoire et qu'elle substitue la coordination au bornage »⁶, mais également subissent au quotidien une énorme pression anthropique, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition du taux de déforestation en Afrique centrale

	Cameroun	RCA	RD Congo	Guinée Equatoriale	Congo	Gabon	Afrique centrale
Déforestation brute	-0,28%	-0,15%	-0,33%	-0,35%	-0,12%	-0,16%	-0,27%
Déforestation nette	-0,19%	-0,07%	-0,26%	-0,41%	-0,03%	-0,12%	-0,19%
Dégradation nette	-0,02%	-0,02%	-0,15%	-0,52%	-0,01%	-0,09%	-0,10%

Source⁷

Selon la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)⁸, la dégradation nette est entendue comme toute perte de fertilité des sols, d'absence de couvert forestier, de manque de fonction naturelle, de compaction du sol et de salinisation qui empêche ou retarde la régénération de la forêt. Quant à la déforestation brute, elle est une conversion anthropique à long terme ou permanente de terres forestières qui réduisent leur capacité de fournir des biens et services aux êtres qui en dépendent⁹. Cette situation s'oppose à la déforestation nette, qui elle, n'est rien d'autre que la somme de la déforestation obtenue en soustrayant le taux de régénération de celui de la déforestation.

Liens ontologiques entre les Pygmées et la nature

Au-delà de la diversité de groupes sociaux pygmées que l'on rencontre en Afrique centrale (Baka, Babongo, Batwa, Bolemba, BaMbenzele), les Pygmées partagent un certain nombre de valeurs culturelles qui fondent

5 Antoine SOCPA, « Bailleurs Autochtones et locataires Allogènes : Enjeu Foncier et Participation politique au Cameroun », Leiden, Éditions African Studies Reviro, 2006, p. 304.

6 Bertrand BADIE, *La Fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, p. 485.

7 Rapport annuel CCR et UCL 2005.

8 CDB : Convention sur la Diversité Biologique 2005.

9 Béranger TCHATCHOU et al., *Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives*, Bogor, CIFOR, 2015, p. 60.

leur spécificité ethnique. Il s'agit principalement de l'attachement ontologique à la forêt comme cadre et moyen de vie, de l'affection aux traditions sociales comme facteur de maintien et de reproduction de l'ordre social, de la mobilité et de la religion. Toute la vie des Pygmées est rythmée par les liens avec la forêt. La forêt, à elle seule, représente tout dans la vie des peuples autochtones. Elle est leur mamelle nourricière, la gardienne et la protectrice, la pourvoyeuse de médicaments, le lieu par excellence de recueillement, de repos et de réalisation des activités rituelles. Les traditions sociales construites, déconstruites et reconstruites, à travers les générations, sont valorisées et respectées en tant que symboles et fondements de maintien de l'ordre social¹⁰.

La mobilité est aussi une caractéristique de la « culture pygmée ». Les Pygmées se déplacent sans cesse. Les déplacements sont liés aux activités sociales diverses. Dans ce cadre, les rites d'initiation tels que le *Jengi*, le *Mokondi*, et bien d'autres, occupent une place de choix. Ils mobilisent des communautés entières de part et d'autre de la forêt et les peuples autochtones y consacrent une partie importante de leur temps. La religion participe à la cristallisation des échanges et des relations entre les hommes, les animaux, la forêt et de la construction d'un monde vivant où tous peuvent communiquer, donner et recevoir. Tous ces éléments constituent le lien ontologique que les peuples autochtones d'Afrique centrale entretiennent avec leur environnement.

Ce lien qu'entretiennent les Pygmées avec la forêt constitue certes l'essence de la vie de ces peuples. Et si certains aspects de leur culture sont encore vivaces, il est à noter toutefois que face à l'état de déforestation qui s'observe à travers les pays de la sous-région, joint aux politiques de conservation inaugurées à l'époque coloniale, consolidées et renforcées depuis les indépendances, tous ces facteurs sont favorables à l'ethnocide culturel des premiers occupants des forêts du Bassin du Congo.

Déforestation et privatisation de l'espace

La déforestation a émergé comme enjeu politique international au milieu des années 1980. Elle s'apparente à

une constellation systémique particulière de problèmes majeurs se produisant dans des environnements géographiques semblables que l'on peut découvrir par une comparaison à l'échelle des différents continents. La moitié des forêts originelles à l'échelle des différents continents a déjà disparu et le taux actuel de déforestation signifie que les forêts tropicales restantes disparaîtront dans les cinquante ans à venir¹¹.

10 Severin Cecile ABEGA et Patrice BIGOMBE LOGO, *La Marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*, Paris, Afredit-Maisonnette et Laroche, 2006, p. 275.

11 Frank MUTTENZER, *Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière*, Thèse de Doctorat en études du développement, IUED, Université de Genève, 2006, p. 565.

Ce constat de Muttenter¹² traduit en effet la situation de l'état des forêts d'Afrique centrale. Dans la sous-région, une première estimation détaillée de la déforestation du Bassin du Congo réalisée entre 1990 et 2000 par les experts de la FAO démontre que les chiffres nationaux de déforestation présentent un taux annuel régional de 0,19% de déforestation nette (soit la déforestation moins la régénération) et une dégradation de -0,10% du couvert végétal.

La situation actuelle des espaces naturels d'Afrique centrale est donc préoccupante. Les sols érodés perdent leur fertilité, les cycles hydrographiques sont perturbés et les écosystèmes s'appauvrissent rapidement. La diversité biologique, principalement celle liée aux zones forestières, y est extrêmement menacée. Plus de 80% des forêts originelles sont en voie de disparition. Malgré l'apparente stabilité de la couverture forestière, les évaluations sont quasiment unanimes quant au taux (annuel) accéléré de déforestation. Si cette tendance se poursuit, comme le confirme Muttenter¹³, toutes les forêts denses humides résiduelles du Bassin du Congo auront donc disparu dans les cinquante années à venir. Le biotope des peuples forestiers s'étant dégradé, les populations pygmées qui ont développé des relations séculaires avec leur environnement immédiat s'en trouveront désarticulés.

Depuis la période coloniale, la question est pratiquement omniprésente dans toutes les formes d'activités renvoyant au milieu naturel, parmi lesquelles les régimes de la tenure foncière et les droits d'usage. Près d'un siècle après l'introduction de la procédure de l'immatriculation foncière dans les pays d'Afrique centrale, la propriété privée de la terre y reste l'exception. La terre qui fut l'un des domaines privilégiés d'application du principe colonial et qui accordait à l'État les terres vacantes et sans maîtres¹⁴, continue d'éclairer les politiques publiques postindépendances, en matière d'organisation et de gestion foncière.

Si l'absence de sécurité foncière a bien été diagnostiquée comme une des causes du mal développement des peuples d'Afrique centrale, on a de plus en plus des raisons de douter que la génération de la propriété privée soit une thérapie appropriée aux mieux-être des populations pygmées. Les modalités d'accès au sol et aux ressources, la reconnaissance des droits des peuples autochtones sur les terres qu'ils occupent, sont compromises¹⁵. Leurs modes de vie sont fragilisés par l'intervention de l'État, les projets de conservation et les agro-industries. Cette situation accroît l'insécurité

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Étienne LE ROY, « De l'appropriation à la patrimonialité. Une brève introduction à la terminologie foncière », in Philippe LAVIGNE DELVILLE, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala et Coopération française, 1998, pp. 23-35.

¹⁵ ANTANG YAMO, « Considérations socio-culturelles liées aux droits des Baka », Papier présenté à l'Atelier sur la prise en compte des droits traditionnels des communautés Baka dans les plans d'aménagement des parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki, Yokadouma, 6 et 8 juin 2011 (inédit).

foncière et favorise la vulnérabilité des populations pygmées, dominées par un conflit de sens et de puissance quant à ce qui concerne les droits de propriété entre divers groupes d'usagers constitués de l'État, les agences de conservation, les opérateurs privés et les populations autochtones¹⁶.

Causes de la déforestation

Les Pygmées d'Afrique centrale sont aujourd'hui plus que jamais victimes de la déforestation. La dépossession des forêts due à la conservation, la réduction de l'espace forestier causée par l'action permanente de l'agro-industrie, la pénétration des sociétés industrielles de bois dans le milieu de vie des peuples autochtones, constituent une grave menace qui cause un ravage irréversible du couvert végétal¹⁷. L'exploitation industrielle et artisanale des bois qui s'accompagne de la coupe des arbres sont les causes principales de la déforestation sur le plan spatial et temporel dans le Bassin du Congo.

Il convient de noter que la déforestation se comprendrait surtout comme la surexploitation de la forêt par les industriels de la filière du bois et de l'agro-industrie. La conservation de l'espace constitue également un danger réel pour la survie des peuples autochtones pygmées et des autres peuples forestiers. Car, le zonage des espaces forestiers, le mode de gestion de la forêt exogène ou centralisé en amont qui excluait les occupants locaux, en particulier les communautés pygmées, privent ces derniers de leurs droits d'usage traditionnel.

Quelques cas de spoliation des populations pygmées en Afrique centrale

La question foncière et/ou forestière en Afrique centrale ne concerne pas uniquement les populations pygmées. Elle touche également un groupe d'acteurs qui interviennent avec un ensemble de règles consacrées aux usages en matière de gestion des terres et d'accès aux ressources entre différents usagers qui veulent se procurer la terre, la destiner à l'exploitation forestière, à la création des plantations ou des aires protégées. Cette diversité des modes de mise en valeur des terres qui sortent des modes traditionnels d'exploitation des espaces et des milieux met en mal la survie des peuples autochtones d'Afrique centrale.

16 ANTANG YAMO, *Etat des lieux de la situation des communautés Baka vivant autour des Parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki, région du Sud-Est Cameroun*, Document de travail, Yaoundé, Centre pour l'Environnement et le Développement, Yaoundé, Juillet 2009, p. 45.

17 ANTANG YAMO, « Considérations socio-culturelles liées aux droits des Baka », Papier présenté à l'Atelier sur la prise en compte des droits traditionnels des communautés Baka dans les plans d'aménagement des parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki, Yokadouma, 6 et 8 juin 2011 (inédit).

Cameroun : les Bagyeli, grandes victimes de l'arrivée des plantations industrielles

Dans le Sud forestier du Cameroun, près de Kribi, se trouve deux plantations industrielles couvrant une superficie totale de 62 000 ha. L'une d'entre elles, Hévécas du Cameroun (HEVECAM), est une monoculture d'hévéa appartenant au groupe français Bolloré¹⁸, et couvrant une superficie de 40 992 ha, dont 40 000 ha sont plantées et 992 ha en état de nature qui rentrent néanmoins dans le patrimoine foncier de l'entreprise¹⁹.

L'Hévécas du Cameroun (HEVECAM) et la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM) jouxtent une dizaine de communautés de chasseurs-cueilleurs bagyeli « pygmées ». Ces derniers se caractérisent traditionnellement par une forte dépendance envers la forêt et par une remarquable maîtrise de celle-ci. Les communautés bagyeli constituent l'unité socio-économique centrale à partir de laquelle s'organisent les activités de production/consommation, basées sur la chasse et la cueillette ; mais aussi, de plus en plus, sur l'agriculture. L'économie bagyeli repose traditionnellement sur les cycles de reproduction naturelle (autres qu'agricoles). Chaque communauté possède un certain nombre de règles coutumières portant sur un espace forestier donné et notamment sur le prélèvement des ressources naturelles²⁰.

Les principaux problèmes que pose l'établissement d'HEVECAM et de SOCAPALM découlent de la disparition d'une grande étendue de forêt sur laquelle vivaient les Bagyeli. Pour illustration, Nyamabandé est une communauté bagyeli située entre HEVECAM et le parc national de Campo-Ma'an, à l'endroit où les deux entités se touchent. Les Bagyeli ont été petit à petit forcés de migrer et de se sédentariser en bordure de l'aire protégée de Campo-Ma'an dans laquelle ils ont été privés du droit de chasse et de cueillette. Par contre, dans le périmètre d'HEVECAM, seuls les adultes ont le droit d'aller chercher des escargots. La Convention d'Établissement entre le gouvernement et HEVECAM (datée du 15 septembre 1998) ne mentionne d'ailleurs pas une seule fois les intérêts des Bagyeli.

Les opportunités d'obtenir un emploi dans les plantations sont très maigres : HEVECAM n'embauche pas de seigneurs bagyeli et SOCAPALM ne leur offre pas non plus de travail contractuel. Les quelques rares fois où SOCAPALM leur propose un travail temporaire, elle les paye moins que les travailleurs bantous. De même, pour le désherbage périodique de la plantation, HEVECAM mandate un sous-traitant qui emploie des

18 Guy Patrice DKAMELA, *Le Complexe Pauvreté/Ressources naturelles dans l'UTO Campo Ma'an*, Document de travail, WWF Cameroun, Décembre 2007, p. 77.

19 ANTANG YAMO et Carole FALEU, *Étude socio-économique et culturelle sur les pygmées Bayegli riverains du permis minier NTEM par AKOM II*, Rapport de recherche, Yaoundé, REC, Janvier 2015, p. 65.

20 ANTANG, YAMO et Marielle KAPTCHOUANG, *Étude socio-économique sur les Pygmées Bagyeli des localités de Kribi, Lolabe, Akom II, Nyete du Sud Cameroun*, Document de travail, Rainbow Environment Consult (REC), Yaoundé, octobre 2008, p. 65.

Bagyeli, mais la rémunération est toujours disproportionnée au volume du travail réalisé²¹.

Auparavant, les Bagyeli trouvaient dans la forêt tout le nécessaire pour vivre. Aujourd'hui, c'est seulement aux marges de la plantation, et surtout beaucoup loin dans la forêt, que l'on peut encore trouver du gibier. Du côté du parc de Campo-Ma'an, la faune devient rare, non seulement à cause de la plantation, mais également à cause de la surexploitation des ressources fauniques causées par les employés d'HEVECAM. Cette situation est une illustration du drame existentiel que vivent les communautés bagyeli du Sud-Ouest Cameroun.

Gabon : les Akoa et Babongo face à l'exploitation forestière industrielle

À la différence de certains pays d'Afrique centrale, le Gabon n'a pas connu de problème de pression sur les terres forestières, et la déforestation n'a été ni trop rapide ni trop agressive. L'absence générale de développement économique et d'infrastructures à l'intérieur des terres, aussi bien pendant qu'après la période coloniale a permis, en effet, à la forêt d'échapper dans l'ensemble, à une exploitation massive. Avec le déclin des réserves pétrolières, la dévaluation du franc CFA en 1994 et les effets de la crise financière asiatique de 1998-1999, les choses ont changé du tout au tout²².

En effet, l'économie nationale s'est tournée vers les industries forestières ; le Gabon a dû alors intensifier ses activités d'abattage du bois. De vastes zones du territoire gabonais ont ainsi été affectées à de nouvelles utilisations et transformations de nouvelles infrastructures. Le pays est de plus en plus divisé en concessions, parcs nationaux, forêts non permanentes, gérées par l'État et les opérateurs privés.

Les terres coutumières et le mode de vie de bon nombre de chasseurs-cueilleurs des forêts gabonaises ont sérieusement été affectés par les changements rapides qu'ont connus les zones rurales. La communauté Akoa de l'Estuaire, par exemple, est aujourd'hui tellement réduite et dispersée qu'il est difficile de la reconstituer intégralement. Dans la partie forestière de Chaillu, certains campements et village babongo implantés autrefois au cœur de la forêt se retrouvent aujourd'hui au bord de la route, et l'abattage des arbres s'est fait de manière agressive, jusqu'à toucher même les arbres sacrés (Mutobi) des Babongo et les animaux ont fini par s'enfuir²³.

En raison de la nouvelle politique forestière, la plupart des populations autochtones se trouvent transférée en bordure de route, où la cohabitation

21 ANTANG YAMO et Carole FALEU, *Étude socio-économique et culturelle sur les pygmées Bayegli riverains du permis minier NTEM par AKOM II*, Rapport de recherché, Yaoundé, REC, Janvier 2015, p. 65.

22 Léonard ODAMBO, *Droits des peuples autochtones en Afrique centrale : le Gabon vu de près*, Copenhague, Éditions IWGIA, 2001. p. 11.

23 *Ibid.*

avec leurs voisins bantous est difficile et où toutes les activités traditionnelles leur ont été interdites par la loi, de même que l'accès aux parcs nationaux, sauf pour quelques activités comme l'écotourisme dans certaines zones précises pour lesquelles ils servent de guides.

RD Congo : la situation des Batwa du parc national de Kahuzi-Biega

Les Batwa habitaient à l'intérieur de la forêt de Kahuzi-Biega avant qu'elle devienne la Réserve zoologique et forestière puis, un parc national. Au moment de la création de l'aire protégée par décret n°081/AGRI par le gouverneur général en 1937, les Pygmées vivaient de chasse, de cueillette et du ramassage à l'intérieur de la réserve. Ces activités assuraient la production et la reproduction sociale de différents groupes autochtones. Les Pygmées ne faisaient pas de mendicité²⁴. Au contraire, ils ravitaillaient les populations voisines en produits forestiers (viande, miel, igname, etc.).

Avec l'abrogation du décret de 1937 par l'ordonnance n°52/201 du 14 juin 1950 délimitant la réserve à 75 000 ha, tous les Pygmées qui résidaient à l'intérieur de la Réserve zoologique ont été déplacés. Certains ont été expulsés dans la décennie 1960 et d'autres dans les années 1970 avec la transformation des terres coutumières des populations autochtones en Parc national de Kahuzi-Biega. Dès lors, les Batwa sont devenus des migrants à la recherche d'espace vital. Bien que l'on observe un ralentissement de cette migration de nos jours, elle n'est pas due au fait de la découverte d'un « paradis perdu » ou d'une « terre promise » aux confins du massif forestier que regorge le territoire congolais, mais au manque d'espace de parcours, à cause des limites imposées par le parc.

Toutes ces situations familières que rencontrent aujourd'hui les Pygmées d'Afrique centrale ont d'énormes conséquences sur leur mode de vie.

Conséquences de la déforestation et de la privatisation de l'espace sur le mode de vie des Pygmées d'Afrique centrale

Au-delà des conséquences écologiques qui se manifestent à travers les perturbations climatiques et la menace de la biodiversité, la déforestation implique des conséquences négatives et positives graves qui touchent profondément à l'existence des Pygmées d'Afrique centrale dans l'ensemble. Nous identifions quelques conséquences ayant des effets réels sur le plan social, économique et culturel.

24 KAPUPU DIWA MUTIMANWA, « La Situation des Bambuti-Batwa et le parc national de Kahuzi-Biega : Le cas des peuples Barhwa et Babuluko du PNKB, République Démocratique du Congo », in J. NELSON et H. LINSAY (dir.), *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Londres, Forest People Programme (Décembre 2003), 2003, pp. 87-110.

Perte du patrimoine forestier

La confiscation et l'appropriation des terres sur lesquelles sont installés les peuples autochtones d'Afrique centrale font partie des causes récurrentes de perte des droits de propriété foncière. Les Pygmées se plaignent de ne pas pouvoir bénéficier d'un accès privilégié au foncier pour pouvoir exercer leurs activités socioculturelles²⁵. La première conséquence de la perte du patrimoine foncier sur la vie des Pygmées d'Afrique centrale est le fait que cette dernière les dépouille de leurs terres et forêts qui constituent pour eux un patrimoine commun inaliénable. En effet, premiers occupants et habitants de la forêt, les Pygmées sont aujourd'hui réduits aux simples utilisateurs, sans droit de propriété, ni de disposition²⁶. Par conséquent, cela les place dans les rapports d'assujettissement vis-à-vis de l'État, des opérateurs privés et des Bantous, qui en requièrent l'apanage. Les communautés autochtones d'Afrique centrale voient donc l'érection de leur milieu naturel en Parc national, en plantation agro-industrielle ou en unités forestières d'aménagement, comme une « véritable catastrophe »²⁷.

Cette situation est d'autant plus complexe qu'au Cameroun, l'on note qu'il y a une cohabitation entre deux corps de normes (traditionnelles et modernes), pour réguler la question foncière²⁸. Le pluralisme de droits, de normes, de représentations culturelles et de stratégies d'accès à la terre sont l'expression de la complexité qui caractérise l'accès au foncier des peuples autochtones d'Afrique centrale sur le plan juridique. Cela met au grand jour la problématique de la coexistence entre normes coutumières et modernes de tenure foncière, ainsi que celle de transmission des droits de propriété²⁹. Situation qui s'aggrave de nos jours avec l'accaparement à grande échelle des terroirs coutumiers pygmées, par les entrepreneurs forestiers qui les destinent à la conservation, à l'exploitation ou à la création des plantations.

Or, la terre est un patrimoine qui affranchit. Elle confère au peuple le pouvoir social, culturel, économique et politique. Sa disposition confère une certaine autonomie au possesseur. La confiscation de la forêt, affirment les Pygmées, les place dans une situation d'apatride et d'esclave.

25 Aristide BITOUGA, « Projets de développement et réactivation des conflits entre les Pygmées Bakola/Bagyeli et leurs voisins Ngumba et Ewondo », in *Journal des Africanistes*, Tome 2, 2014, pp. 140-173.

26 ANTANG YAMO, « Considérations socio-culturelles liées aux droits des Baka », Papier présenté à l'Atelier sur la prise en compte des droits traditionnels des communautés Baka dans les plans d'aménagement des parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki, Yokadouma, 6 et 8 juin 2011 (inédit).

27 Serges BAHUCHET, *Situation des populations indigènes des forêts denses humides*, Paris, Éditions du CNRS, 1993, p. 35.

28 ANTANG YAMO, « De la civilisation des normes à la spoliation des droits de propriété : le stress foncier des campagnes camerounaises », in *Enjeux-Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique centrale* (2009), n°44, pp. 59-61.

29 Aristide BITOUGA, « Projets de développement et réactivation des conflits entre les Pygmées Bakola/Bagyeli et leurs voisins Ngumba et Ewondo », in *Journal des Africanistes*, Tome 2, 2014, pp. 140-173.

Dès lors, si la terre et la forêt constituent l'essence de la vie des Pygmées, leur confiscation et leur destruction entraîneront, à coup sûr, la disparition des peuples autochtones. La destruction de la forêt qui implique celle des ressources naturelles, par exemple, considérées comme support culturel matériel et immatériel, contraint les Pygmées à faire face aux affres de la vie et les empêche de maintenir leur homéostasie. La forêt est donc leur maison. Sans elle les habitants deviennent vulnérables. Les populations autochtones de Bogani-PK6 en Centrafrique n'indiquent-elles pas que « l'abattage des arbres à chenilles, l'ouverture des routes en forêt favorisent le braconnage et les pressions anthropiques sur les produits forestiers non ligneux, et que cela a un impact réel sur la disponibilité du gibier et des produits de collecte ? »³⁰. Les préalables devant garantir un accès équitable au foncier n'ayant pas été clairement définis et garantis pour les groupes d'usagers, le processus a finalement conduit à la dépossession des droits de propriété et à la marginalisation des peuples autochtones.

Marginalisation sociale

La terre en zone forestière d'Afrique centrale recouvre un caractère sacré. Pour Munkner³¹, « source de vie, pouvoir magique », le sol joue un rôle central dans le jeu des forces spirituelles et des interactions. En partageant cette réalité, les membres d'un groupe ou d'une communauté sont animés par des représentations sociales communes. Selon Pascal³² et Bitouga³³, très souvent certains acteurs affirment une supériorité sociale, occupent l'espace ou le territoire comme autant de « citadelles imprenables ». Cette situation a comme conséquence en milieux autochtones, la confiscation des territoires par ceux qui exercent le pouvoir (État, agro-industrielles, conversationnistes, etc.), et qui les conduit à partager ces espaces entre eux et à refuser de les partager avec d'autres groupes que sont les Pygmées. Cela est une parfaite illustration de la non prise en compte de la dimension culturelle du milieu, notamment sa symbolique, l'histoire de l'occupation de l'espace et les modes d'organisation et de gestion foncière. Enfin, la perte des forêts contraint les Pygmées à la sédentarisation forcée ou à la réinstallation involontaire. Pourtant, la réinstallation des populations autochtones, incompatible aux préférences culturelles desdites populations,

30 Ces propos ont été rapportés par RAINFOREST dans son « Rapport sur la situation des peuples autochtones des forêts de la République centrafricaine », janvier 2009, p. 21.

31 Hans MUNKNER, « Droits et régimes fonciers. Les régimes fonciers en Afrique : droits d'usage collectifs ou propriété individuelle ? Quelques réflexions sur la réforme des régimes fonciers et la gestion des ressources. Législation et institutions dans le Sahel : le cas du Niger », in *Agriculture et Développement Rural*, 1996, pp. 2-3.

32 Laurent PASCAL, « Les Conflits interpersonnels dans les organisations : blocages ou dynamiques ? », in Olivier Menard (éd.), *Le Conflit*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 63-73.

33 Aristide BITOUGA, « Projets de développement et réactivation des conflits entre les Pygmées Bakola/Bagyeli et leurs voisins Ngumba et Ewondo », in *Journal des Africanistes*, Tome 2, 2014, pp. 140-173.

pose des problèmes particulièrement complexes et pouvant être lourds de conséquences pour leur identité, leur culture et leurs modes de vie traditionnels.

La stratification sociale de la communauté bantoue situe les Pygmées au bas de l'échelle. Ils sont au service de leurs voisins et n'ont pas, de ce fait, de droits, ni de propriété³⁴. Cette situation fonde une dialectique du maître et de l'esclave qui anime les rapports entre les deux groupes de population du fait de la sédentarisation. Les Bantous estiment qu'ils ont une mission civilisatrice. Comme l'a confié un Chef bantou à Bigombe Logo lors d'un entretien en 2007, dans le Sud Cameroun, « les Pygmées doivent savoir que même s'ils commencent à voyager en avion et à aller en Europe ou à bénéficier des aides des ONG et à avoir des voitures, ils ne pourront jamais atteindre l'homme bantou, ni le dépasser dans la vie de tous les jours »³⁵. Cette vision des rapports entre Pygmées et Bantous traduit l'expression d'une logique de domination continue et d'assujettissement sans cesse des peuples autochtones, qui constitue en fait un goulot d'étranglement qui non seulement marginalise, mais également aliène les peuples autochtones d'Afrique centrale. Les difficultés de cohabitation entre Pygmées et Bantous depuis leur sédentarisation constituent, comme l'indique Bouki³⁶, une épine dorsale du schéma de développement élaboré par les politiques.

Aliénation culturelle

Pour les peuples autochtones, la forêt n'est pas simplement une marchandise, encore moins une pourvoyeuse de ressources, mais elle est aussi et surtout, le support principal de leur identité. La forêt est leur gardienne et leur protectrice, leur pourvoyeuse de médicaments, le lieu par excellence de repos, de recueillement et de domiciliation des mânes des ancêtres et d'organisation rituelle³⁷. Elle fonde ainsi la vision du monde du pygmée. C'est à travers la forêt que le Baka, le Batwa, le Babongo, le Baaka et le Bagyeli se réalisent à travers un exercice de projection et de rétroprojection au monde³⁸.

34 ANTANG YAMO et Joseph MOUGOU, « Les Formes d'organisation appropriées chez les Baka : Entre tradition et modernité », in *Document de travail*, INADES Formation, Mars 2011, p. 56.

35 Patrice BIGOMBE LOGO, « Les Régimes des tenures et la lutte contre la pauvreté au Cameroun », in *Document de travail*, FAO Cameroun, Février 2007, p. 54.

36 Théophile BOUKI, *Les Forêts communautaires au Sud-Cameroun, un modèle d'application du développement durable à l'échelle villageoise ?*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Paris, LADYSS/CNRSS, Université Paris 10 Nanterre, 2010, p. 350.

37 Séverin Cécile ABEGA, *Pygmées Baka. Le droit à la différence*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 1998, p. 151.

38 ANTANG YAMO, « Considérations socio-culturelles liées aux droits des Baka », Papier présenté à l'Atelier sur la prise en compte des droits traditionnels des communautés Baka dans les plans d'aménagement des parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki, Yokadouma, 6 et 8 juin 2011 (inédit).

Or, le taux de déforestation dans le Bassin du Congo à ce jour est inquiétant. Il est alors évident que l'exploitation industrielle non maîtrisée du bois et la dépossession des Pygmées de leur patrimoine foncier les sortent de leur cadre primaire de vie et exerce une grande menace sur l'existence des peuples autochtones. La déforestation arrête le processus continu de l'attachement des peuples autochtones à la forêt, l'enracinement de la plénitude de leur existence à la nature et de la création culturelle propre à chaque groupe humain³⁹. Les pratiques culturelles des Pygmées, leurs savoirs endogènes, leurs systèmes de représentation en rapport avec l'environnement, ainsi que leurs modes de production et de reproduction, sont en constantes mutations.

De nombreuses pratiques rituelles rythment la vie des pygmées. L'initiation à la vie sociale se fait à travers des randonnées en forêt pour confronter les jeunes aux divinités de la nature. L'espace sylvestre regorge des savoirs et savoir-faire sociaux qui valorisent l'homme au sein du groupe. La chasse, la cueillette, l'art de la guérison, et bien d'autres, ne peuvent s'acquérir sans recours à la forêt. C'est dans ses entrailles que le pygmée atteint la plénitude de la vie ou le passage du stade d'adolescent à l'âge adulte. Or, de nos jours, non seulement cet espace de vie est en train d'être détruit, mais également les quelques espaces boisés qui existent encore sont privatisés et interdits d'accès aux populations pygmées. Ce qui ne permet plus la transmission des savoirs sociaux des générations adultes aux jeunes générations et installe les Pygmées dans un vide culturel. Les difficultés d'adaptation que pose cette situation créent au sein des communautés autochtones une sorte d'ethnocide culturelle⁴⁰.

Conséquences économiques

La déforestation entraîne la détérioration des modes de production des Pygmées et impacte sur le système économique global. Bien qu'étant une économie de subsistance et d'échange directe, celle-ci subit un contrecoup qui affecte profondément sa rationalité économique. L'écrémage de la forêt raréfie les ressources forestières qui sont à la base des échanges en milieu social et culturel autochtones, lesquels fondent les valeurs sociales telles que la solidarité, la justice, l'égalité, et renforcent les liens entre membres d'un groupe humain. Cette économie d'échange a permis aussi d'ouvrir les communautés pygmées au monde extérieur, notamment leurs voisins bantous, avec qui, non seulement ils échangeaient des biens et des services, mais également, créaient de nouvelles solidarités. Si pour certains auteurs, l'économie en tant que mode de production est

39 Yemweni DANGU et Gérard BISAMBU, « Déforestation et approche participative chez les pygmées Batwa de Bikoro », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones* (2009), vol.1, pp. 29-48.

40 MBONJI EDJENGUELE, *Les Cultures-Vérité. Le Soi et l'Autre. Ethnologie d'une relation d'exclusion*, Yaoundé, Éditions Étoile, 2000, p. 134.

essentiellement basée sur la production des richesses et l'accroissement du capital financier, pour les peuples autochtones, le système économique renvoie, avant tout, à l'exploitation des ressources naturelles pour satisfaire les besoins domestiques et entretenir les alliances avec leurs voisins. À cause de la déforestation, les ressources telles que les chenilles, le gibier, les champignons, le miel, les fruits ainsi que certaines matières servant de support pour la production de la culture matérielle, se raréfient. Cela a un impact considérable sur l'économie domestique des Pygmées et le maintien de leurs échanges avec le monde extérieur, notamment leurs voisins bantous.

Bien qu'ayant des visées positives pour le maintien de la forêt, la stratégie de zonage ou d'espaces forestiers protégés adoptée constitue également une menace évidente pour la survie du système économique des peuples autochtones. Cette situation expose les Pygmées d'Afrique centrale à la paupérisation, au dénuement, à la misère et renforce leur exclusion sociale. Les peuples autochtones sont plus que jamais vulnérables. Ils sont incapables de participer à la relation économique qui renforce leur survie à travers l'échange des produits avec les Bantous. Ils n'arrivent pas à s'insérer dans le circuit complexe de l'économie marchande, avec ses logiques qui échappent bien aux modes de production, d'échange et de consommation des biens et services développés par les populations pygmées.

Le trouble qui a gagné les profondeurs des massifs forestiers d'Afrique centrale, habitats séculaires des Pygmées, met en exergue un modèle économique en transition du fait de la déforestation et de la privatisation de l'espace entretenu par l'État, les entrepreneurs forestiers et les agents de conservation. Dès lors, il conviendrait de se demander, si par exemple les emplois précaires offerts dans les plantations agro-industrielles et les rémunérations qui les accompagnent, valent plus que l'identité culturelle qui se perd et qui entraîne, par ailleurs, l'acculturation des Pygmées d'Afrique centrale.

Conclusion

Au terme de ce travail qui a porté sur la compréhension des chances de survie que pourraient avoir les Pygmées d'Afrique centrale face à la déforestation et à la privatisation de l'espace, il se dégage un constat mitigé. Constat mitigé dans la mesure où il apparaît que les politiques environnementales introduites en Afrique centrale depuis l'époque coloniale, renforcées et perpétrées par les gouvernements postindépendances, posent de plus en plus des problèmes d'occupation des terres, d'accès aux forêts et d'exploitation des milieux que les peuples autochtones considèrent comme leur patrimoine. Les Pygmées médusés ont vu défiler devant eux

des cohortes d'intervenants, d'entrepreneurs, de politiques forestières et de projets de développement, leur promettant de tout faire pour leur bien-être, celui de leurs communautés et celui de leurs forêts. Or, la forêt représente pour les Pygmées un enjeu social, religieux, politique et économique vital. L'exploitation industrielle du bois, la création des plantations et des aires protégées, détruisent l'environnement et modifient profondément le mode de vie global des peuples autochtones. Le trouble a gagné les sociétés pygmées plus que jamais obligées de s'ajuster aux contingences actuelles (déforestation, changements climatiques, économie marchande, privatisation de l'espace). Leurs pratiques culturelles, leurs savoirs endogènes, leurs systèmes de représentation en rapport avec l'environnement ont connu d'importantes transformations. En fait, bien que « tout ce qui est de l'ordre du social soit apprenable », la pression qui s'abat sur les peuples autochtones est tellement forte qu'elle annihile tout effort d'adaptation au changement et au développement des mécanismes de résilience. Les chances de survie des minorités pygmées sont si infimes que si rien n'est fait pour sauvegarder leur patrimoine forestier, on court droit vers un ethnocide culturel. Les Pygmées d'Afrique centrale cohabitent depuis lors entre un passé mythique et un présent plein d'incertitude. Un ajustement des politiques de gouvernance environnementale qui tiennent compte de la culture, des savoir-faire des populations pygmées, aidera à coup sûr à la viabilité des espaces forestiers et à la survie des peuples autochtones d'Afrique centrale. ■